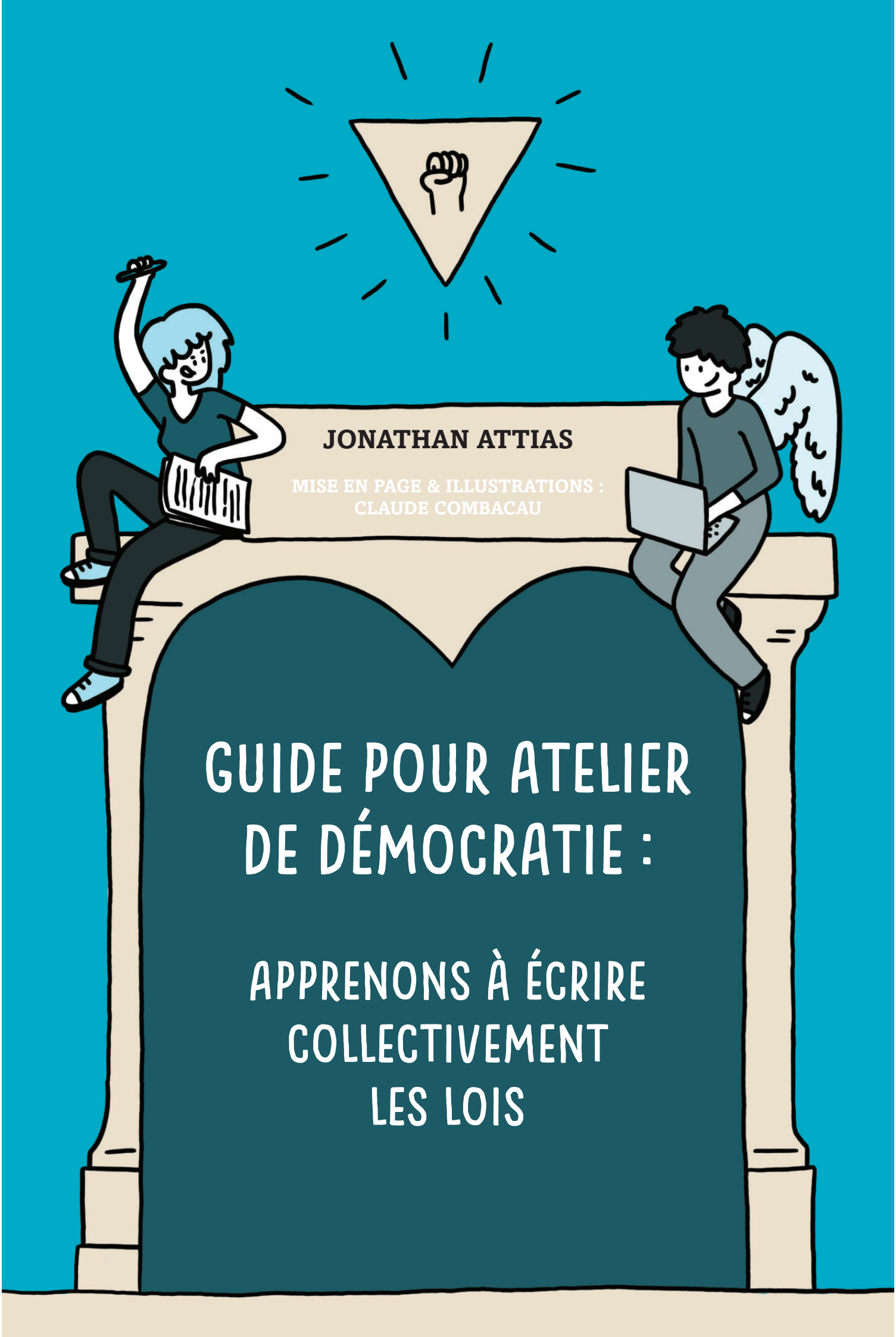

JONATHAN ATTIAS

MISE EN PAGE & ILLUSTRATIONS :
CLAUDE COMBACAU

GUIDE POUR ATELIER DE DÉMOCRATIE :

APPRENONS À ÉCRIRE COLLECTIVEMENT LES LOIS

LE GUIDE POUR METTRE EN PLACE DES ATELIERS LÉGISLATIFS TROUVE UNE RÉSONANCE PARTICULIÈRE LORSQUE L'ON SOUHAITE S'IMPLIQUER DANS LES LOIS.

Tout d'abord, il permet de saisir le fonctionnement des assemblées parlementaires et la façon dont sont votées les lois, si bien que même si nous n'avons pas nécessairement l'intention de légiférer directement, nous disposons des outils pour observer les parlementaires lors des votes (et faire en sorte qu'ils ne puissent plus agir impunément).

Cette montée en compétence à travers l'apprentissage des lois permet même de multiplier les curieux à l'égard de cet exercice et laisse imaginer qu'un jour nous puissions évoluer dans une démocratie où les citoyens seraient (en partie) tirés au sort pour gérer le pays[1].

Si cet atelier est ici développé c'est aussi parce que beaucoup de gens rencontrés lors des projections du film « Des clics de conscience[2] » exprimaient leur frustration quant au manque de participation citoyenne dans les assemblées mais aussi par rapport au manque de formation pour s'impliquer dans le jeu législatif.

La plupart de ces spectateurs, bien que réjouis de savoir que nous étions parvenus à changer une loi sur les semences, se sentaient dépossédés de leur pouvoir de changer les choses.

Cet atelier est fait pour eux, pour qu'ils comprennent que la première des choses à faire pour devenir législateur c'est avant tout de reprendre confiance en nous-mêmes, en notre propre pouvoir de faire changer le cours des événements !

[1] En ce sens, l'association « Sénat Citoyen » milite pour que le Sénat devienne une chambre parlementaire dans laquelle les citoyens soient tirés au sort pour proposer et faire voter les lois (http://www.senatcitoyen.fr/manifeste).

[2] Retrouvez toutes les informations sur le film : www.desclicsdeconscience.fr

1. EXPLIQUER COMMENT FONCTIONNENT LES LOIS

En réalité il est beaucoup plus simple qu'il n'y paraît d'écrire soi-même les lois et lorsque les parlementaires débattent et votent dans les assemblées parlementaires, ils ne se basent pas sur les modifications techniques dans les articles de loi directement mais sur l'exposé des motifs, autrement dit sur l'argumentaire qui va justifier la loi (ce sont leurs attachés parlementaires qui sont bien souvent des juristes, qui se chargent de modifier les articles de lois).

Aussi, nous allons également devenir des parlementaires et travailler sur les exposés des motifs.

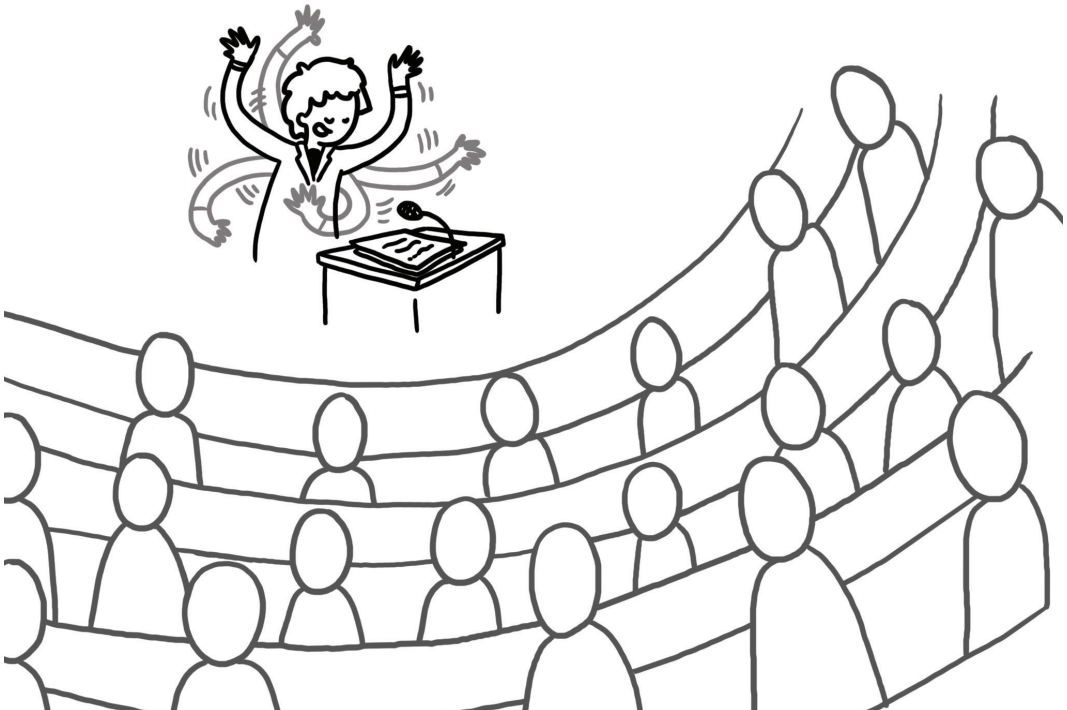

2. DÉTERMINER UNE PROPOSITION DE LOI[3] SUR LAQUELLE NOUS ALLONS AMENDER (ÉCRIRE DES AMENDEMENTS) ENSEMBLE

Nous allons prendre 5 minutes où chaque spectateur sera invité à discuter avec son/ses voisins pour **déterminer un sujet sur lequel il souhaiterait que l'on travaille et ainsi déterminer le thème global de la loi**, ce qui constituera l'intitulé de notre proposition de loi citoyenne.

Pendant ce laps de temps, l'intervenant répondra aux éventuelles questions relatives aux lois et au fonctionnement de l'atelier.

Plusieurs propositions apparaitront[4] et nous les listerons toutes, les unes après les autres.

Pour chaque proposition, le micro est donné à la personne qui l'a suggéré pour que toute la salle puisse entendre.

[3] Nous préciserons bien que nous allons parler d'une proposition de loi et pas d'un projet de loi puisque les « propositions de loi » sont à l'initiative des parlementaires et que les « projets de lois » sont à l'initiative du gouvernement.

[4] Le travail de l'intervenant à ce stade est très important parce qu'il devra reformuler les propositions faites pour qu'elles soient le plus clair possible pour la salle et puissent s'articuler comme une proposition de loi (au lieu de dire par exemple « je souhaiterais une loi qui chassent les lobbys » nous dirons « je souhaiterais une loi qui force à plus de transparence dans les influences qu'exercent les lobbys »).

Il prendra un temps pour expliquer **ce qui motive sa proposition** et ainsi donner des éléments aux autres législateurs pour qu'ils se fassent une idée du sujet avant de se prononcer lors de leur vote.

À ce stade là, l'animateur aura pour rôles de :

A) synthétiser les proposition faites par les spectateurs pour qu'elles puissent tenir en une ou deux phrases,

B) S'assurer que les sujets soulevés concernent bien des thèmes globaux de proposition de loi et pas des amendements[5] (en l'expliquant à la salle).

CETTE ORGANISATION IMPLIQUE NÉCESSAIREMENT QUE LE OU LES ANIMATEURS SE PROMÈNENT DANS LES ALLÉES DE LA SALLE POUR DISTRIBUER LE MICRO ET ALLER VOIR LES PETITS GROUPES CONSTITUÉS POUR LEUR DEMANDER S'ILS VEULENT FORMULER LEURS PROPOSITIONS.

Passées ces quelques minutes, nous allons énumérer les propositions faites et les soumettre aux votes de l'ensemble de la salle.

Si une proposition mérite des éclaircissements, le micro sera bien sûr donné à la personne qui l'a suggérée pour qu'elle explique sa proposition.

Pour cette partie là, les votes iront relativement vite puisque nous ne comptabiliserons que le nombre de votes « POUR » chacune des propositions de loi, sachant que **chaque personne peut voter autant de fois qu'elle le souhaite pour autant de propositions de lois qu'elle le souhaite.**

[5] Un amendement est une proposition de modification d'un article de loi ou la création d'un nouvel article complémentaire. L'ensemble des amendements suggérés puis votés favorablement donnera sa consistance à la proposition de loi. Cette étape là interviendra après que nous ayons sélectionné le thème de la proposition de loi.

Avant de passer à ce vote, il est important de bien énumérer tous les thèmes qui ont été listés pour que les votants aient déjà une idée du ou des thèmes sur lesquels ils voteront.

Le thème qui aura recueilli le plus de suffrages sera naturellement le thème sur lequel nous créerons des articles de loi.

Toutefois, si nous souhaitons être pragmatiques et inscrire ces ateliers de démocraties dans une réalité législative, je vous invite à reprendre les projets et propositions de lois prochainement votés dans les assemblées parlementaires[6] et de travailler directement à partir de ces thèmes.

[5] 6 Observez l'agenda parlementaire (les références figurent dans l'autre livre) et prenez des projets/propositions de lois qui seront votés dans plusieurs semaines pour laisser le temps d'effectuer le travail de lobbying et faire en sorte que les amendements soient déposés par des parlementaires.

3. ÉCRIRE DES AMENDEMENTS, AMENDER LA PROPOSITION DE LOI

Il est de nouveau demandé à la salle de **prendre quelques minutes et de se réunir en petits groupes** pour réfléchir aux amendements (articles de loi) que les citoyens-législateurs souhaiteraient écrire pour qu'ils figurent dans la proposition de loi.

Ces amendements sont autant de règles qui permettront d'encadrer la loi globale.

En fonction du sujet, les amendements peuvent aussi bien concerner des seuils, des nouveaux droits, des interdictions, etc. (c'est souvent à l'animateur de stimuler la salle pour que les premières idées émergent[7]).

Il faut savoir que nous sommes entièrement libres de concevoir les lois que l'on veut sans avoir à nous préoccuper de la faisabilité des lois ni à nous sans soucier des pyramides des normes (législation nationale vs législation européenne).

LE BUT DE L'EXERCICE EST AVANT TOUT D'IMAGINER DE NOUVELLES LOIS POUR PRÉSERVER L'INTÉRÊT GÉNÉRAL.

[7] *À partir du moment où deux amendements sont suggérés et notés, les autres arriveront très rapidement !*

Là encore, nous donnerons le micro directement pour que **les personnes qui suggèrent des amendements puissent s'adresser directement au reste de l'assemblée**.

En faisant sa proposition d'amendement, il prendra le temps d'expliquer le contexte qui motive son article de loi.

Aussi, tout au long de l'animation, le ou les animateurs se déplaceront dans les rangs pour faciliter l'accès au micro (et détendre la salle).

ATTENTION : CERTAINS ARTICLES DE LOIS PEUVENT ÊTRE CONTRAIRES À D'AUTRES, AUSSI, AU MOMENT OÙ TOUS LES AMENDEMENTS ONT ÉTÉ SUGGÉRÉS, ÉCRIVONS LES TRÈS CLAIREMENT SUR UN « TABLEAU » QUE TOUT LE MONDE POURRA VOIR.

SINON, PRENONS UN MOMENT POUR ÉNUMÉRER À HAUTE VOIX TOUS LES AMENDEMENTS AFIN QUE LA SALLE PUISSE SE FAIRE UNE IDÉE DU DÉROULÉ DU VOTE ET DE LA CONSÉQUENCE QU'AURA LEUR VOTE SUR LES AMENDEMENTS SUIVANTS.

Une fois que nous avons listé tous les amendements dans l'assistance, nous allons pouvoir procéder au vote.

L'animateur précisera bien qu'**il est possible à tous moments lors du vote, de proposer de nouveaux amendements.**

Comme pour le précédent vote, il est possible pour les spectateurs/parlementaires de **voter pour tous les articles qu'ils le souhaitent** et nous procéderons de la façon suivante pour chaque amendement :

L'animateur va énoncer l'intitulé de l'amendement et donner la parole à celui ou celle qui en a fait la suggestion pour qu'il explique (s'il le souhaite) **ce qui a motivé sa proposition**.

Si d'autres personnes souhaitent prendre la parole pour **argumenter favorablement ou défavorablement** à propos de cet amendement, elles ont toutes liberté pour le faire.

On peut même proposer aux personnes de même sensibilité de se constituer en groupe (un groupe Pour et un groupe Contre) pour formuler des amendements appuyant leur position.

Ainsi, un mini débat se met en place pour chacun des amendements.

Nous allons ensuite procéder au vote et c'est à l'animateur de comptabiliser :

A) QUI VOTE « POUR »

B) QUI VOTE « CONTRE »

C) QUI « S'ABSTIENT »

Dans notre assemblée citoyenne, **l'abstention trouve toute sa place**[8] puisque si la moitié de la salle s'abstient lors du vote d'un amendement, ce dernier ne pourra pas être adoptée et devra être retravaillé.

Nous allons donc prendre le temps de le reformuler.

Pour cela, nous donnerons le micro aux personnes qui se sont abstenues pour qu'elles nous expliquent leur vote[9].

Ensuite de quoi, nous allons demander aux autres participants de réfléchir pour reformuler collectivement la proposition d'amendement.

Lorsque nous parvenons à une formulation satisfaisante – c'est-à-dire ne faisant pas l'objet de contre-formulations – nous procédons de nouveau au vote.

Il est possible qu'il faille plusieurs votes avant qu'un amendement n'aboutisse.

---

[8] *Contrairement aux assemblées parlementaires où l'abstention ne permet pas de modifier le cours du vote.*

[9] *Bien souvent, une abstention veut dire que l'amendement n'est pas clair ou qu'il nécessite un approfondissement dans sa formulation.*

Il est possible également qu'il y ait, au sein de l'assemblée, deux parties avec des opinions diamétralement opposées et dans ce cas, il sera compliqué de parvenir à une formulation satisfaisante[10].

Aussi, il dépendra du temps dévolu à l'atelier pour déterminer si nous souhaitons parvenir à une formulation satisfaisante de l'amendement pour l'ensemble de la classe ou écarter l'amendement (pour potentiellement le retravailler une prochaine fois).

DE FAÇON GÉNÉRALE, PRENONS DES PERSONNES QUI ONT PEU PRIS LA PAROLE DANS LA SALLE POUR LEUR PERMETTRE DE JUSTIFIER LEURS VOTES, QU'ILS SOIENT FAVORABLES OU NON.

Une fois que tous les amendements ont été votés, nous obtenons notre proposition de loi citoyenne.

Si vous souhaitez aller plus loin, libre à vous d'en faire une réalité législative : pour cela, suivez la méthode de l'autre côté du livre, dans la partie « Faisons la loi », et lancez votre mobilisation !

[10] Si un cas comme celui-ci apparaît, l'animateur se fera médiateur et tentera de mettre en avant les points sur lesquels tout le monde s'accorde plutôt que les divergences.

Vous pouvez également vous rendre sur **www.lobby-citoyen.fr**

De nombreux mouvements citoyens ont émergé ces dernières années, laissant penser que de nouveaux modèles de démocraties deviennent possibles, dans lesquels les citoyens trouveraient toute leur place.

Sur le plan national, il y a #MaVoix[11] qui permettait de se présenter aux élections législatives et ensuite de participer à l'écriture des lois.

[11] #MaVoix est une initiative qui a vu le jour au début de l'année 2017 pour préparer les citoyens aux élections législatives. L'idée était de proposer à chaque personne qui le souhaitait d'être son propre candidat aux élections législatives (il y a eu 500 candidatures et un tirage au sort a été effectué pour désigner les 43 candidats répartis dans 43 circonscriptions dans le pays).
L'idée était simple : peu importe qui, des candidats tirés au sort allaient être élus, l'important étant qu'ils soient le représentant de la volonté citoyenne. Pour cela, une plateforme internet a été créée où chacun pouvait voter et proposer des articles de lois dans les projets qui allaient être débattus à l'Assemblée Nationale. En fonction des votants, le député devait simplement se faire le traducteur de la volonté des citoyens. Il n'y a malheureusement pas eu de députés #MaVoix élus lors de cette élection mais la dynamique est bel et bien enclenchée.

Au niveau local, il y a l'exemple de la ville de Saillans[12] où depuis 2014, ce sont les habitants qui gèrent collectivement la municipalité.

L'objectif est que les 36 000 communes que nous comptons sur le territoire s'inspirent du modèle de gouvernance collective pour proposer des listes participatives lors des prochaines élections municipales, en 2020 et gérer collégialement la cite !

Cela vaut tout aussi bien pour les autres élections : même si elles ne font que designer ceux qui exerceront le pouvoir, je vous invite à vous constituer en listes citoyennes et reprendre progressivement le pouvoir lors des élections municipales, régionales, législatives, sénatoriales et européennes et faire en sorte que la présidence ne soit pas l'affaire d'un homme mais bien le respect d'une volonté collective !

Vive la liberté !

---

[12] *Saillans est une petite ville située dans la Drôme et s'est rendue populaire depuis les élections municipales de 2014 en constituant une liste citoyenne face au maire sortant pour que les habitants gèrent eux-mêmes leur ville. Cette liste a été élue à 57% et les habitants ont décidé de mettre en place un nouveau modèle de gouvernance où chaque personne peut s'impliquer directement dans les décisions prises par la commune (à travers différentes commissions).*
Retrouvez leurs infos : http://www.mairiedesaillans26.fr/gouvernance-collegiale-et-participative/